



## 18 mois et 15 jours en contrat

Par **vincent35700**, le **02/04/2013** à **16:12**

bonjour

mon entreprise veut se séparer de tout ces CDD suite a un rachat.

je travail chez eu depuis le 12/01/12.

j'étais en intérim du 12/01/12 au 28/09/12, puis directement en CDD jusqu'au 31/01/2013 sur le même poste et intitulé. Et un nouveau CDD du 1/02/2013 au 31/07/2013 sur un nouveau poste et intitulé.

Je me demande si il n'y a pas un moyen de recourir a la demande de CDI a cause d'une erreur sur la succession de tous ses contrats. j'ai entendu parler de periode d' attente entre le contrat intérim et CDD sur le même poste et de plus le fait que j'arrive à 18 mois et 15 jours à la fin de mon CDD peut être m'aider a négocier un nouveau contrat.

merci de me renseigner. j'essaie d'appeler l'inspection du travail depuis quelques jours mais ils ne répondent pas, la ligne est toujours occupée.

merci encore

Par **moisse**, le **02/04/2013** à **18:13**

**Bonjour**

Effectivement il n'est en général pas possible de faire suivre un contrat de mission (intérim) par un CDD sur le même poste avec les mêmes fonctions sans observation d'un délai de carence. Il vous faut vérifier que les exceptions ne sont pas reprises dans le code du travail (L1251-36 et suivants).

Par contre l'enchaînement de CDD pour des motifs différents est parfaitement licite et leur durée ne se cumule pas.